



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Réalisation du Campus des Métiers en Tension : bureaux, formation et hangars d'apprentissage industriel, sur le site existant de la friche Carnot à Arques-la-Bataille (76880) avec une restructuration des bâtiments existants et la réalisation d'une nouvelle entité.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ODYSSEE IMMOBILIER

Raison sociale

ODYSSEE IMMOBILIER

N° SIRET

8 0 3 2 9 1 9 6 2 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

DUPUIS

☒ Monsieur

Prénom(s)

JEAN CHARLES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°a 41°a	Réhabilitation des bâtiments existants et réalisation d'un bâtiment pour une surface de plancher de 16 600m² Réalisation de parkings extérieurs de plus de 50 places : 250 places de stationnement

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la reconversion des anciens bâtiments XIX^e existants et la réalisation d'une construction de bureaux. Vocation du programme de travaux : centre de formation pour le Grand Chantier de l'EPR de Penly, bureaux, zones d'apprentissage industriel. Le site historique sera dépollué, restructuré pour les futurs usages. Peu de travaux de démolition, réutilisation des matériaux sur site.

Le traitement général du site au regard des pollutions historiques vise à en supprimer l'impact et à renforcer la force patrimoniale des bâtiments en reconversion (SPR).

La diversité des fonctions du projet apportera l'élément d'attractivité manquant pour la ville : le secteur d'urbanisation étant ainsi défini.

Le site extérieur ne comprend aucune espèce d'arbre remarquable ou de qualité, seuls des espèces invasives type Buddléias et renouée du Japon colonisent le terrain depuis des années. Traitement obligatoire, pas de déboisement sur les emprises foncières.

4.2 Objectifs du projet

Tisser le nouveau lien avec la ville en recréant des activités de services utiles au Grand Chantier mais aussi reconsidérer le site avec un projet environnemental fort (réemploi, renaturation, respect des espèces locales en matière de biodiversité, transition énergétique innovante).

Le site périmétrique est actuellement en activité (coworking, imprimantes 3D, fabrication de bandes adhésives), la zone inexploitée fait l'objet du projet où aucune activité industrielle polluante est prévue.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Entre 16 et 18 mois avec phase préparatoire de dépollution :

- 1/ Traitement des pathologies analysées par le biais des études, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments : plomb et amiante, polluants dans les sols sur les zones historiquement décelées (chaufferie, teintures...)
- 2/ Traitement des pollutions extérieures du site soit par phytoremédiation sur les zones les moins sensibles et à vocation non constructibles soit par enlèvement des poches détectées. Aucune déforestation, mais la suppression des espèces invasives qui amènent des pathologies constructives.
- 3/ Purge et tri des éléments à déconstruire, réutilisation de certains éléments architecturaux
- 4/ Construction et réhabilitation
- 5/ Réalisation des espaces extérieurs et plantations

Peu de matières à sortir du site, adaptation du projet au PPRI.

Renaturation et complémentarité aux corridors écologiques, réalisation d'une zone humide

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation ne génère ni risque ni nuisance environnementale tout en respectant d'un cadre de vie et de travail pour l'aménagement global.

Pour son futur, le site visera à prévoir sa reconstruction dans 15 ans avec un programme évolutif avec uniquement un projet à forte plus-value environnementale et patrimoniale.

Aucun démantèlement prévu mais un projet à forte plus-value environnementale et patrimoniale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le permis de construire est en gestation, les études et diagnostics réalisés amènent un dossier à viser par l'architecte des bâtiments de France au titre du SPR, du Conservateur du Château d'Arques en co-visibilité (déjà fait), et du PPRI clairement identifié sur le secteur impliquant au regard de la surface du foncier une autorisation au titre de la loi sur l'eau (hydrologue déjà nommé)

Une OAP en annexe du PLUI existe sur la zone d'Arques la Bataille, nommée Orientation n°2 "L'ancienne gare" La co-construction avec les élus locaux et les services de l'Etat (Sous-Préfecture de Dieppe) a été activée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Construction d'une surface de plancher de l'opération sur 3 niveaux maximum Réhabilitation d'une cheminée XIX° Réhabilitation de bâtiments	16 600m ² 28 m de haut 7 470 m ² emprise au sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 b Voie : rue Verdier Monetti

Lieu-dit : "site d'activités Ernest Carnot"

Localité : ARQUES-LA-BATAILLE

Code postal : 7 6 8 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 8 7 ' 8 9 " 3 Lat. : 0 1 ° 1 3 ' 7 1 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

RAS

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUI zones 1AU2 et Uy

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Pas dans mais en limite immédiate de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique Znieff de type I « Les Ballastières d'Arques », (identifiant national 230000237) Pas dans mais en limite immédiate de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique Znieff de type II « Les forêts d'Eawy et d'Arques et la Vallée de la Varenne », (identifiant national : 230004490)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pour info: schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Projet hors zone.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Non inclus dans les périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques comme le site du château d'Arques-le-Bataille mais est inclu dans le site patrimonial remarquable d'Arques-la-Bataille
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité de réservoir humide et d'un corridor humide : canal de la Varenne et les lacs de la Varenne. L'étude faune-flore réalisée en juin 2024 met en évidence l'absence de zones humides au vu de l'occupation du site comme friche industrielle qui n'a pas permis le développement suffisamment d'espèces de zones humides. Une étude pédologique sera réalisée simultanément avec l'étude géotechnique.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de la vallée d'Arques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé le 28 juin 2022 Le projet est soumis au risque de remontée de nappe et l'espace vert au fond du projet est soumis à l'aléa de débordement. Une étude de vulnérabilité sera réalisé au moment de dépôt du DLE.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'étude présentent des anciens usages depuis le XIX° Une étude a été produite pour la recherche des polluants (ENVISOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Dans la ZRE de l'Albien Le projet ne prévoit pas de prélèvement en eau à partir des masses d'eaux souterraines
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	En dehors de tout périmètre de protection pour la ressource destinée à la consommation en eau potable
Dans un site inscrit ?	☐	☒	En dehors des sites inscrits ou classés, à plus de 300m de la limite du périmètre du Manoir d'Archelles ou du château d'Arques-la-Bataille. A l'intérieur du patrimoine remarquables de la commune d'Arques-la-Bataille. Le projet sera soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site est à environ 200 mètres du site Natura 2000 "Bassin de l'Arques" appartenant à la Directive des zones spéciales de conservation et référencée FR2300132. Au vu des espèces recensées par l'étude faune-flore, aucune espèce patrimoniale caractéristiques de la Natura 2000 du Bassin de l'Arques a été recensée. Le projet n'a pas d'enjeux sur cette zone naturelle.
D'un site classé ?	☐	☒	En dehors des sites inscrits ou classés, à plus de 300m de la limite du périmètre du Manoir d'Archelles ou du château d'Arques-la-Bataille.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Raccordement sur réseau eau potable qui dessert actuellement les parcelles adjacentes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Extraction des terres pour la réalisation des couches/structures VRD, des aménagements hydrauliques et les lampadaires. Les déblais excédentaires produits seront évacués en décharge adaptée. Une gestion adaptée et réfléchie sera mise en place pour préserver le volume disponible aux inondations en toute situation : chantier et exploitation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet utilise de manière indirecte les ressources naturelles du sol ou du sous-sol par les matériaux de construction nécessaires, constitués d'éléments extraits(gypse, ciment, argile, meulière,

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prévoit la rénovation des équipements par l'implantation de réseaux neufs. La gestion des eaux pluviales sera intégrante au projet avec une gestion à la parcelle. Le projet vise à satisfaire aux exigences réglementaires en s'écartant des éléments sensibles en périmétrie du site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prévoit de nettoyer les friches non qualitatives d'un point de écologique et de nettoyer les zones avec des espèces exotiques envahissantes comme la renouée du japon. Une gestion spéciale sera prévue pour ces espèces avec une méthodologie d'élimination adaptée au site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune espèce patrimoniale pour la Natura 2000 ou la ZNIEFF à proximité ne seront impactées négativement par le projet. Il est prévu une plus-value paysagère dans les espaces verts pour diversifier les habitats avec une mosaïque de structure : arborée, abusive et herbacée autour de haie bocagère. Une gestion paysagère dite "différenciée" sera appliquée pour améliorer la qualité éco-paysagère du site avec l'utilisation d'éléments paysagers
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le terrain d'assiette du projet : - n'est pas soumis aux risques de mouvements de terrain - n'est pas soumis aux risques de sismicité - n'est pas soumis aux risques de cavité Le projet prendra compte de l'ensemble des préconisations pour la remontée de nappe avec une préservation des volumes disponibles aux inondations en phase travaux et exploitation (détail avec DLE).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la réouverture du site avec des nouvelles activités liées aux formations de métiers sensibles notamment. Des déplacements seront donc générés mais limités avec la disponibilité du réseau de transport collectif.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Pendant les travaux les nuisances sonores seront limitées dans le temps et leur durée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En période d'exploitation, les véhicules entrants et sortants des parkings seront source de bruit. Les transports en communs disponibles à proximité et l'incitation d'utiliser le vélo.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase travaux du projet pourra générer des vibrations (terrassements, rabotage, compactage). En phase exploitation, le projet n'augmentera pas les vibrations générées par le trafic routier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions seront limitées dans l'espace et dans le temps (sur certaines heures) pour respecter la réglementation spécifique aux éclairages extérieurs et intérieur
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Rejet d'eaux usées vers le réseau communal. L'assainissement des eaux pluviales se fera par un rejet en débit de fuite au vu du risque de remontée de nappe et de la pollution.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Dans le cours d'eau

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase de réalisation, le chantier engendrera différents types de déchets inertes, non dangereux et dangereux, qui seront triés et évacués selon la réglementation. En phase d'exploitation, le projet engendrera une faible production d'ordures ménagères (déchêts des visiteurs).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet vient renforcer les traces du passé avec la réutilisation des éléments industriels pré-existants via l'utilisation des structures "Eiffel" comme mobilier urbain (dépollué) par exemple.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Amélioration des dessertes, des usages, des connexions à la ville. Naturalisation du site prévue. Transformation d'un site industriel en site tertiaire avec des bureaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les faisabilités de reconversion des bâtiments existants montrent la capacité d'adaptation et de résilience de la construction. Adapté au PPRI, le projet intègre une réelle prospective urbaine pour la ville. La dépollution du site est menée avec un plan de gestion précis issu des diagnostics déjà réalisés et la nomination d'un bureau d'études spécialisé travaillant actuellement sur le schéma général.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet concerne la simple construction et réhabilitation de bâtiments ; minimisation des nuisances sonores, aucun impact qui perturberait le contexte, au contraire une parfaite intégration et amélioration du secteur.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une auto-évaluation a été réalisée dans le cadre du fonds vert; elle est jointe en annexe.

Le projet architectural est abordé sous ses interfaces environnementales, patrimoniales et paysagères. Il considère le milieu, sur une ancienne friche qui sera grandement améliorée et traitée.

A ce titre, nous estimons que ce projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note d'auto-évaluation environnementale (point 7.auto-évaluation)	☒
2	Plan général du projet du Campus des Métiers en Tension (point 4.présentation du projet)	☒
3	Mesure de gestion des sols pollués (rapport ANTEA) Note ABCIS sur les eaux souterraines	☒
4	Etude faune-flore Inventaire des zones de patrimoine naturel Porter à connaissance de défrichement	☒
5	Notice paysagère et plan d'aménagement paysager	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUPUIS

Prénom Jean-Charles

Qualité du signataire Directeur Général

À ROUEN

Fait le 0 9 / 1 2 / 2 0 2 4


Signature du (des) demandeur(s)

